

AUTOROUTE A7 CRÉATION DU DEMI-ÉCHANGEUR DE VIENNE SUD



POURQUOI UNE CONCERTATION PUBLIQUE ?

Menée à l'issue des études préliminaires, la concertation publique permet :

- de communiquer au public les informations relatives au projet de création du demi-échangeur de Vienne Sud,
- d'être à l'écoute, d'échanger et de recueillir l'avis de chacun afin de prendre en considération toutes les observations.

Du 6 juin 2016 au 3 juillet 2016 : votre avis compte !

Entre le 6 juin et le 3 juillet 2016, toutes les personnes intéressées par le projet, c'est-à-dire les riverains, les élus, les usagers de l'autoroute A7 et des réseaux secondaires, les acteurs des mondes économique, agricole et associatif... sont invitées à s'informer et à donner leur avis sur le projet soumis à la concertation, notamment sur les trois variantes proposées ainsi que sur les différentes options d'emplacement du parking de covoiturage.

POUR S'INFORMER :

- l'exposition permanente installée dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public :
 - la mairie de Reventin-Vaugris,
 - la mairie de Vienne,
 - ViennAgglo,
 - la Communauté de communes du Pays Roussillonnais,
 - la Communauté de communes de la Région de Condrieu, dans les locaux de la mairie d'Ampuis ;
- le site Internet : www.a7-echangeur-viennesud.fr
- les moments d'accueil du public en présence des représentants de VINCI Autoroutes ;
- la réunion publique.

POUR S'EXPRIMER :

- sur le site Internet : www.a7-echangeur-viennesud.fr via la rubrique « Je m'exprime » ;
- par courriel : a7-echangeur-viennesud@vinci-autoroutes.com
- par courrier : Sous-Préfecture de Vienne
Concertation publique demi-échangeur de Vienne Sud
16 boulevard Eugène Arnaud
38200 Vienne ;
- via une lettre T préaffranchie à insérer dans l'urne disponible sur les lieux d'accueil de la concertation ou à retourner par courrier ;
- lors de la réunion publique et des moments d'accueil du public en présence des représentants de VINCI Autoroutes.

1 réunion publique et 2 moments d'accueil du public pour échanger avec les représentants de VINCI Autoroutes

9 juin 2016	18 h 30	Réunion publique	Gymnase de Reventin-Vaugris, chemin des pétrières, 38121 Reventin-Vaugris
14 juin 2016	de 9 h à 12 h	Moment d'accueil	ViennAgglo, Espace Saint-Germain, Bâtiment Antares, 30 avenue du Général Leclerc, 38200 Vienne
21 juin 2016	de 14 h à 17 h	Moment d'accueil	Mairie de Reventin-Vaugris 85 rue de la Mairie, 38121 Reventin-Vaugris

ET APRÈS LA CONCERTATION ?

Après la concertation publique, un bilan de la concertation sera élaboré par VINCI Autoroutes et validé par le préfet de l'Isère. Ce document a pour but de restituer les échanges et propositions du public qui viendront enrichir les études qui seront engagées après la concertation, préalablement à l'enquête publique. Il sera rendu public sur le site Internet www.a7-echangeur-viennesud.fr après l'été 2016.



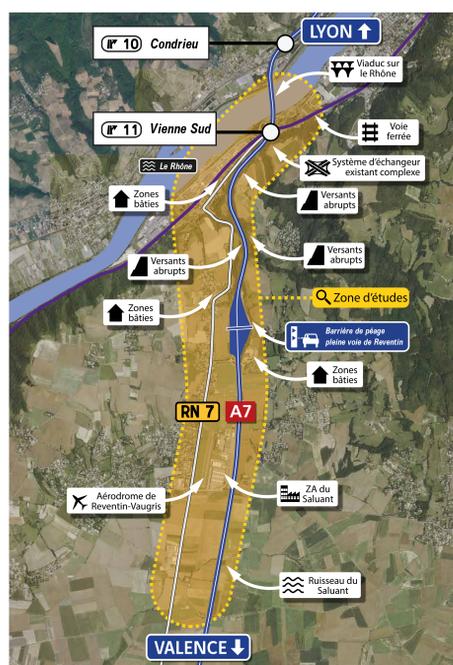
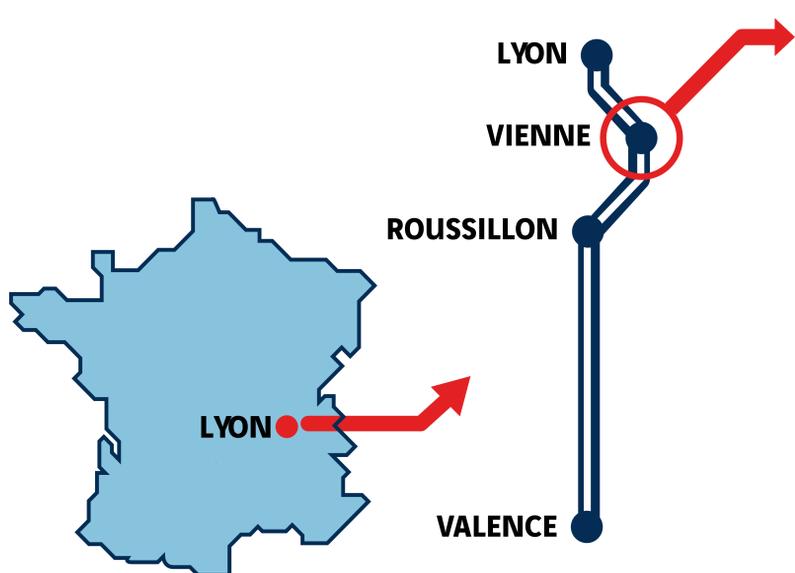
AUTOROUTE A7 CRÉATION DU DEMI-ÉCHANGEUR DE VIENNE SUD



UN PROJET POUR LE TERRITOIRE

Les objectifs du demi-échangeur de Vienne sud sont multiples. L'aménagement permettra de créer au sud de Vienne un accès direct à l'autoroute A7 en direction de Lyon. Ainsi, il contribuera à :

- favoriser la desserte du territoire de l'agglomération viennoise et du pays roussillonnais,
- améliorer les conditions de déplacement et sécurité dans les traversées de la ville de Vienne et de Vérenay sur la commune d'Ampuis.

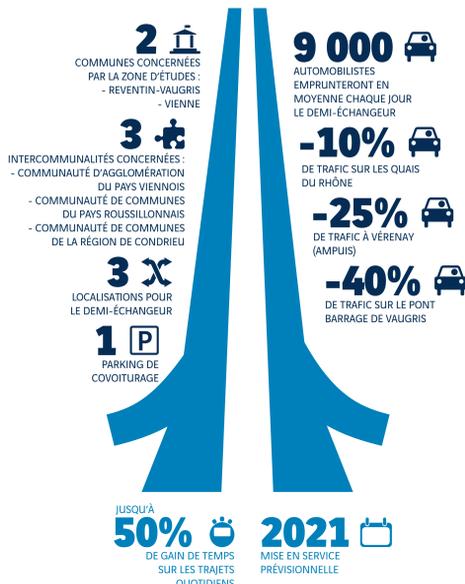


LES CHIFFRES CLÉS

Demi-échangeur de Vienne Sud



en direction de Lyon



LES ACTEURS

Depuis le début des études en 2010, VINCI Autoroutes échange avec les acteurs concernés par le projet afin de prendre en compte leurs attentes et concevoir un projet respectueux des politiques engagées par chacun pour développer et préserver le territoire.

Les communes de Reventin-Vaugris et Vienne, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, la Communauté de communes du Pays Roussillonnais, la Communauté de communes de la Région de Condrieu, les Conseils départementaux de l'Isère et du Rhône, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Centre-Est sont les partenaires associés à l'élaboration du projet.

AUTOROUTE A7 CRÉATION DU DEMI-ÉCHANGEUR DE VIENNE SUD

LES VARIANTES SOUMISES À L'AVIS DU PUBLIC

Trois variantes ont été imaginées lors des réflexions menées préalablement à la concertation publique avec les collectivités concernées et les services de l'État :

la variante nord **la variante centre** **la variante sud**.

La variante centre a conduit à étudier une déclinaison, la « sous-variante centre compacte », également soumise à la présente concertation publique. Pour ces deux solutions centre, plusieurs emplacements pour le parking de covoiturage sont envisageables : l'option A, l'option B et l'option C.

LA VARIANTE NORD



La **variante nord** est située au nord de la zone d'études, entre la barrière de péage en pleine voie et le demi-échangeur existant, dans un secteur au relief complexe. Elle nécessite la création d'un ouvrage en tranchée couverte sous l'autoroute A7.

LA VARIANTE CENTRE



La **variante centre** est située à proximité immédiate de la barrière de péage en pleine voie de Vienne. Ses caractéristiques techniques sont compatibles avec la réutilisation du pont existant qui passe au-dessus de l'autoroute A7.

LA SOUS-VARIANTE CENTRE COMPACTE



La **sous-variante centre compacte** est une déclinaison de la variante centre qui consiste à rapprocher au maximum le demi-échangeur de la barrière de péage en pleine voie, dans l'objectif principal de limiter l'impact du projet sur les terrains de sports et le chemin communal de Reventin-Vaugris.

LA VARIANTE SUD



La **variante sud** est implantée au sud de l'aérodrome de Reventin-Vaugris, au plus près de la zone d'activités du Saluant afin de limiter l'impact sur les extensions futures de la zone d'activités.

L'ÉVALUATION DES VARIANTES

Chaque variante a des incidences par rapport à la situation actuelle. Aussi, dix critères ont été utilisés pour évaluer les trois variantes et la sous-variante soumises à la concertation publique.



Critères	Variante nord	Variante centre	Sous-variante centre compacte	Variante sud
Attractivité	●	●	●	●
Gain de temps	●	●	●	●
Sécurité sur A7	●	●	●	●
Gêne travaux	●	●	●	●
Cadre de vie	●	●	●	●
Emprises agricoles	●	●	●	●
Emprises foncières	●	●	●	●
Développement économique	●	●	●	●
Environnement	●	●	●	●
Coût d'investissement	●	●	●	●

Incidence faible ou positive	Incidence modérée	Incidence forte	Incidence la plus élevée
●	●	●	●